Montréal, le 24 avril 2025

À l'attention de

Karine Gamache, Directrice générale
Collège Saint-Maurice
630 rue Girouard-Ouest, Saint-Hyacinthe (QC)
J2S 2Y3

APMAQ
Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

CC: Municipalité de Saint-Hyacinthe, Sœurs de la Présentation de Marie et Centre d'Histoire de Saint-Hyacinthe

Objet : Sauvegarde de la maison Saint-Roch (1395, Impasse Eugène-Tremblay)

Madame,

L'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ) désire vous faire part de ses préoccupations à l'égard de la sauvegarde de la Maison Saint-Roch, sur le site du collège Saint-Maurice.

Dès les premières lignes de votre *Mot de la direction*, disponible sur le site web du Collège Saint-Maurice, vous mentionnez vos valeurs de respect et votre place dans la longue tradition de l'établissement. Nous vous écrivons aujourd'hui afin de vous aider à réaliser ces énoncés; ces promesses envers votre communauté et envers vos étudiants et leurs familles. Nous sommes attristés de constater que vous avez l'intention de procéder à la démolition de la maison Saint-Roch afin de faire place à un espace vert, à un stationnement et à des infrastructures pour des services préscolaires. Laissez-nous, en tant qu'organisation spécialisée en patrimoine bâti, vous aider à faire le point sur la situation.

CONSIDÉRANT qu'un assez grand nombre de personnes furent indignés de cette annonce pour créer de l'intérêt sur les réseaux sociaux et dans le monde du journalisme, le Courrier de Saint-Hyacinthe vous ayant interrogé en septembre dernier;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le Patrimoine Culturel (L.P.C.)* du Québec « prévoit que l'intérêt patrimonial d'un immeuble ou d'un site peut reposer sur un certain nombre de valeurs patrimoniales : archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, sociale, technologique ou urbanistique. Une valeur patrimoniale est une qualité qu'une collectivité attribue à un bien et qui en fait un élément important à connaître, à protéger, à mettre en valeur et à transmettre aux générations futures ».

CONSIDÉRANT qu'une maison vernaculaire américaine de cette taille avec une lucarne pignon présente un intérêt architectural car d'une certaine rareté dans votre secteur

CONSIDÉRANT que les différentes utilisations faites de la maison et les modifications apportées en ce sens par les Sœurs de la Présentation (dortoir, buanderie, etc.) lui donnent une importance ethnologique et historique.

CONSIDÉRANT que votre argument selon lequel « si elle (la maison) avait été (en 1982) d'une grande valeur patrimoniale, les religieuses n'auraient sûrement pas pu mettre un revêtement en aluminium » est rendu caduc par le fait que le Règlement no 500 et le PIIA no 2 de la ville de Saint-Hyacinthe l'interdirait aujourd'hui si c'était à refaire;

CONSIDÉRANT qu'il est bien plus écologique de rénover et de requalifier que de démolir et de reconstruire;

CONSIDÉRANT que la valeur neuroesthétique, identitaire et culturelle du bâtiment aurait un effet bénéfique sur les jeunes qui en profiteraient. En effet, dans le rapport Courchesne-Corbo (2016), soumis au Ministère de la Culture et des Communications sous le titre de *Le patrimoine culturel québécois : un héritage collectif à inscrire dans la modernité*, on démontre deux réalités observables en sociologie et en psychologie :

A) « Dans un monde complexe où ils sont bombardés d'informations et où ils sont constamment touchés par des réalités culturelles de partout sur la planète, les jeunes ont besoin de repères culturelles afin de se sentir associés, liés, à leur environnement à leur culture. Le patrimoine bâti est l'un de ces repères.

B) Un patrimoine bâti bien conservé et intégré emmène un sentiment d'appartenance et de fierté aux citoyens d'une ville, village ou communauté. »;

Nous, l'APMAQ, vous demandons :

i) D'annuler toute tentative de démolition à l'égard de ce bâtiment;

ii) De permettre à une firme d'architectes spécialisés en bâti ancien de prendre la mesure réelle de la valeur patrimoniale du bâtiment;

iii) De collaborer avec des organisations du milieu (municipalité, Centre d'histoire, APMAQ, etc.) afin de réaliser l'ouverture de vos locaux préscolaires à même ce bâtiment, offrant ainsi à ces jeunes un milieu de vie mieux adapté plutôt que dans un nouvel immeuble qui cadrerait mal dans le milieu où il s'insère.

Michael Jacques, Directeur général
Clément Locat, Président